

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Avis relatif aux prix de spécialités pharmaceutiques publiés en application des articles L. 162-16-5 et L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS1833843V

En application, de la convention entre le comité économique des produits de santé et la société SHIRE FRANCE et en application du premier alinéa de l'article L. 162-16-5 du code de la sécurité sociale, les prix de cession hors taxes aux établissements de santé pour les spécialités ci-après sont :

A compter du 31 décembre 2018

Code UCD	Libellé	Laboratoire exploitant	Prix de vente HT par UCD aux établissements de santé (en €)
34008 917 965 0 6	FEIBA 1000U INJ FL+FL+NEC	SHIRE FRANCE	834,813
34008 925 909 9 8	FEIBA 500U INJ FL+FL+BJ	SHIRE FRANCE	417,406
34008 917 966 7 4	FEIBA 500U INJ FL+FL+NEC	SHIRE FRANCE	417,406
34008 925 908 2 0	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL20ML+BJ	SHIRE FRANCE	834,813

En application, de la convention entre le comité économique des produits de santé et la société SHIRE FRANCE et du I de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale les tarifs de responsabilité et les prix limite de vente pour les spécialités ci-après sont :

A compter du 31 décembre 2018

Code UCD	Libellé	Laboratoire exploitant	Tarif de responsabilité HT par UCD (en €)	Prix limite de vente HT par UCD aux établissements de santé (en €)
34008 917 965 0 6	FEIBA 1000U INJ FL+FL+NEC	SHIRE FRANCE	834,813	834,813
34008 925 909 9 8	FEIBA 500U INJ FL+FL+BJ	SHIRE FRANCE	417,406	417,406
34008 917 966 7 4	FEIBA 500U INJ FL+FL+NEC	SHIRE FRANCE	417,406	417,406
34008 925 908 2 0	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL20ML+BJ	SHIRE FRANCE	834,813	834,813
34008 943 860 8 7	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL10ML+BJ	SHIRE FRANCE	417,406	417,406
34008 943 861 4 8	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL50ML+BJ	SHIRE FRANCE	2 087,031	2 087,031

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 6 novembre 2018 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : SSAS1828935A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5123-2, L. 5123-3 et D. 5123-4 ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;
Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et la directrice de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 novembre 2018.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*

C. PERRUCHON

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins*

T. WANECQ

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

ANNEXE

(14 inscriptions)

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous, celles qui figurent à l'autorisation de mise sur le marché à la date de publication du présent arrêté.

Code CIP	Présentation
34009 550 573 2 1	CISATRACURIUM MYLAN 5 mg/ml, solution injectable / pour perfusion, 30 ml en flacon (verre) (B/5) (laboratoires MYLAN SAS)
34009 301 279 1 9	LIDOCAINE ACCORD 10 mg/mL, solution injectable, 1 flacon en verre de 20 ml (B/1) (laboratoires ACCORD HEALTHCARE FRANCE SAS)
34009 301 280 3 9	LIDOCAINE ACCORD 20 mg/mL, solution injectable, 1 flacon en verre de 20 ml (B/1) (laboratoires ACCORD HEALTHCARE FRANCE SAS)

Code CIP	Présentation
34009 550 589 5 3	LIDOCAINE KABI 10 mg/mL, solution injectable, ampoule PEBD de 10 ml (B/100) (laboratoires FRESENIUS KABI FRANCE)
34009 550 569 0 4	LIDOCAINE KABI 10 mg/mL, solution injectable, ampoule PEBD de 20 ml (B/50) (laboratoires FRESENIUS KABI FRANCE)
34009 550 568 9 8	LIDOCAINE KABI 10 mg/mL, solution injectable, ampoule PEBD de 5 ml (B/100) (laboratoires FRESENIUS KABI FRANCE)
34009 550 589 4 6	LIDOCAINE KABI 20 mg/mL, solution injectable, ampoule PEBD de 10 ml (B/100) (laboratoires FRESENIUS KABI FRANCE)
34009 550 568 8 1	LIDOCAINE KABI 20 mg/mL, solution injectable, ampoule PEBD de 20 ml (B/50) (laboratoires FRESENIUS KABI FRANCE)
34009 301 426 3 9	MEROPENEM BRADEX 1 g, poudre pour solution injectable/pour perfusion, flacon (verre) de 30 ml (B/10) (laboratoires MACO PHARMA)
34009 571 457 2 9	MESNA EG 100 mg/ml, solution injectable pour perfusion, flacon (verre) de 50 ml (B/1) (laboratoires EG LABO LABORATOIRES EUROGENERICS)
34009 550 566 1 4	ROCURONIUM MYLAN 10 mg/ml, solution injectable / pour perfusion, flacon (verre) de 5 ml (B/10) (laboratoires MYLAN SAS)
34009 585 364 1 0	VANCOMYCINE HIKMA 1 g, poudre pour solution à diluer pour perfusion, poudre en flacon (verre) (B/1) (laboratoires DELBERT)
34009 585 366 4 9	VANCOMYCINE HIKMA 500 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion, poudre en flacon (verre) (B/1) (laboratoires DELBERT)

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge par l'assurance maladie sont, pour la spécialité visée ci-dessous :

- interruption médicamenteuse de grossesse intra-utérine évolutive. En association séquentielle à un analogue des prostaglandines, au plus tard au 63^e jour d'aménorrhée ;
- préparation à l'action des analogues de prostaglandines lors des interruptions de grossesse pour raisons médicales (au-delà du premier trimestre) ;
- induction du travail lors de mort foetale in utero. Lorsque les prostaglandines ou l'ocytocine ne peuvent être utilisées.

Code CIP	Présentation
34009 300 421 6 8	MIFEGYNE 600 mg (mifépristone), comprimé, comprimé sous plaquette (PVC/Aluminium) (B/1) (laboratoires NORDIC PHARMA)

(13 modifications)

Le libellé des spécialités pharmaceutiques suivantes est modifié comme suit.

Anciens libellés		Nouveaux libellés	
Code CIP	Libellé	Code CIP	Libellé
34009 559 664 1 8	AMIKACINE MYLAN 50 mg/1 ml Enfant et Nourrisson, solution injectable, 1 ml en ampoule (B/20) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 559 664 1 8	AMIKACINE MYLAN 50 mg/1 ml, solution injectable, 1 ml en ampoule (verre) (B/20) (Laboratoires MYLAN SAS)
34009 550 520 3 6	ATRACURIUM KAICEKS 10 mg/ml, solution injectable/pour perfusion, ampoule (verre) de 2,5 ml de solution (B/5) (Laboratoires MEDIPHA SANTE)	34009 550 520 3 6	ATRACURIUM KALCEKS 10 mg/ml, solution injectable/pour perfusion, ampoule (verre) de 2,5 ml de solution (B/5) (Laboratoires MEDIPHA SANTE)
34009 550 520 5 0	ATRACURIUM KAICEKS 10 mg/ml, solution injectable/pour perfusion, ampoule (verre) de 5 ml de solution (B/5) (Laboratoires MEDIPHA SANTE)	34009 550 520 5 0	ATRACURIUM KALCEKS 10 mg/ml, solution injectable/pour perfusion, ampoule (verre) de 5 ml de solution (B/5) (Laboratoires MEDIPHA SANTE)
34009 564 515 0 0	FEIBA 1 000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant avec 1 aiguille de perfusion, 1 dispositif de transfert BAXJECT II HI-Flow, 1 seringue, 1 nécessaire d'injection (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)	34009 564 515 0 0	FEIBA 50 UI/ml, poudre et solvant pour solution injectable, 1000 U de poudre en flacon (verre de type II) + 20 ml de solvant en flacon (verre de type I) munis de bouchons en caoutchouc butyle avec une aiguille de perfusion, un dispositif de transfert BAXJECT II HI-Flow, une seringue à usage unique (polypropylène), un nécessaire d'injection comprenant une tubulure avec une aiguille à ailette (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 564 511 5 9	INDUCTOS 1,5 mg/ml (dibotermine alpha), poudre, solvant et matrice pour matrice implantable, flacon en verre de 12 mg, flacon en verre de 8,4 ml, plaquette thermoformée PVC avec 2 aiguilles avec 2 seringues (Laboratoires MEDTRONIC BIOPHARMA B.V.)	34009 564 511 5 9	INDUCTOS 1,5 mg/ml (dibotermine alpha), poudre, solvant et matrice pour matrice implantable, flacon en verre de 12 mg, flacon en verre de 8,4 ml, plaquette thermoformée PVC avec 2 aiguilles avec 2 seringues (Laboratoires MEDTRONIC BIOPHARMA B.V.)

Anciens libellés		Nouveaux libellés	
34009 578 454 9 0	TEICOPLANINE MYLAN 100 mg, poudre pour solution injectable ou pour perfusion, poudre en flacon (verre) (B/5) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 578 454 9 0	TEICOPLANINE MYLAN 100 mg, poudre pour solution injectable / pour perfusion ou solution buvable, poudre en flacon (verre) (B/5) (Laboratoires MYLAN SAS)
34009 578 457 8 0	TEICOPLANINE MYLAN 200 mg, poudre pour solution injectable ou pour perfusion, poudre en flacon (verre) (B/5) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 578 457 8 0	TEICOPLANINE MYLAN 200 mg, poudre pour solution injectable / pour perfusion ou solution buvable, poudre en flacon (verre) (B/5) (Laboratoires MYLAN SAS)
34009 578 460 9 1	TEICOPLANINE MYLAN 400 mg, poudre pour solution injectable ou pour perfusion, poudre en flacon (verre) (B/5) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 578 460 9 1	TEICOPLANINE MYLAN 400 mg, poudre pour solution injectable / pour perfusion ou solution buvable, poudre en flacon (verre) (B/5) (Laboratoires MYLAN SAS)
34009 562 584 5 1	VANCOMYCINE MYLAN 125 mg, poudre pour solution pour perfusion (IV) en flacon (B/1) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 562 584 5 1	VANCOMYCINE MYLAN 125 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion, poudre en flacon (B/1) (Laboratoires MYLAN SAS)
34009 562 598 6 1	VANCOMYCINE MYLAN 1 g, poudre pour solution pour perfusion en flacon (B/1) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 562 598 6 1	VANCOMYCINE MYLAN 1 g, poudre pour solution à diluer pour perfusion, 1 g en flacon (verre) (B/1) (Laboratoires MYLAN SAS)
34009 562 592 8 1	VANCOMYCINE MYLAN 250 mg, poudre pour solution pour perfusion (IV) en flacon (B/1) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 562 592 8 1	VANCOMYCINE MYLAN 250 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion, poudre en flacon (verre) (B/1) (Laboratoires MYLAN SAS)
34009 562 595 7 1	VANCOMYCINE MYLAN 500 mg, poudre pour solution pour perfusion (IV) en flacon (B/1) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 562 595 7 1	VANCOMYCINE MYLAN 500 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion ou pour solution buvable, poudre en flacon (verre) (B/1) (Laboratoires MYLAN SAS)
34009 562 596 3 2	VANCOMYCINE MYLAN 500 mg, poudre pour solution pour perfusion (IV) en flacon (B/10) (Laboratoires MYLAN SAS)	34009 562 596 3 2	VANCOMYCINE MYLAN 500 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion ou pour solution buvable, poudre en flacon (verre) (B/10) (Laboratoires MYLAN SAS)

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 24 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-6 du code de la santé publique

NOR : SSAP1828201A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5126-6 et R. 5126-105 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2004 modifié fixant la liste prévue à l'article L. 5126-6 du code de la santé publique ;

Vu les avis du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé en date du 27 août 2018 et du 17 octobre 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'annexe à l'arrêté du 17 décembre 2004 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au 1. « Médicaments dérivés du sang », pour la spécialité « FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable », la dénomination suivante est radiée :

NOM DE LA SPECIALITÉ	EXPLOITANT OU TITULAIRE	CODE UCD	DÉNOMINATION
FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	BAXTER	9179667	FEIBA 500 U INJ FL+FL+NEC.
FEIBA 1 000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	BAXTER	9179650	FEIBA 1 000 U INJ FL+FL+NEC.

Art. 2. – L'annexe à l'arrêté du 17 décembre 2004 susvisé est modifiée pour les spécialités ci-dessous ainsi qu'il suit :

Au 1. « Médicaments dérivés du sang », le libellé des spécialités pharmaceutiques suivantes est modifié :

«

ANCIENS LIBELLÉS			
NOM DE LA SPECIALITÉ	EXPLOITANT OU TITULAIRE	CODE UCD	DÉNOMINATION
FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	BAXTER	9259099	FEIBA 500 U INJ FL+FL+BJ.
FEIBA 1 000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	BAXTER	9259082	FEIBA 1 000 U INJ FL+FL+BJ.

NOUVEAUX LIBELLÉS				
NOM DE LA SPECIALITÉ	EXPLOITANT	CODE CIS	CODE UCD	DÉNOMINATION
FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	SHIRE FRANCE	6 991 979 2	9259099	FEIBA 500U INJ FL+FL+BJ
FEIBA 50 U/ml, poudre et solvant pour solution injectable	SHIRE FRANCE	6 762 149 8	9259082	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL20ML+BJ

».

Art. 3. – L'annexe à l'arrêté du 17 décembre 2004 susvisé est modifiée pour les spécialités ci-dessous ainsi qu'il suit :

Au 1. « Médicaments dérivés du sang », pour la spécialité « FEIBA 50 U/ml, poudre et solvant pour solution injectable », les dénominations suivantes sont ajoutées :

«

NOM DE LA SPECIALITE	EXPLOITANT	CODE CIS	CODE UCD	DENOMINATION
FEIBA 50 U/ml, poudre et solvant pour solution injectable	SHIRE FRANCE	6 762 149 8	9438608	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL10ML+BJ
FEIBA 50 U/ml, poudre et solvant pour solution injectable	SHIRE FRANCE	6 762 149 8	9438614	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL50ML+BJ

».

Art. 4. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 octobre 2018.

Pour la ministre et par délégation :
*L'adjoint à la sous-directrice
de la politique des produits de santé
et de la qualité des pratiques et des soins,*
F. BRUNEAUX

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 octobre 2018 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : SSAS1824863A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5123-2, L. 5123-3 et D. 5123-4 ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies* ;
Vu l'avis de la Commission de la transparence en date du 11 juillet 2018,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et la directrice de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 octobre 2018.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*

C. PERRUCHON

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

ANNEXE

(2 inscriptions)

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous, celles qui figurent à l'autorisation de mise sur le marché à la date de publication du présent arrêté.

Code CIP	Présentation
34009 550 551 8 1	FEIBA 50 U/ml, poudre et solvant pour solution injectable, 2 500 U de poudre (verre de type I) + 50 ml de solvant en flacon (verre de type I) munis de bouchons en caoutchouc butyle avec une aiguille de perfusion, un dispositif de transfert BAXJECT II Hi-Flow, une seringue à usage unique (polypropylène), un nécessaire d'injection comprenant une tubulure avec une aiguille à ailette (B/1) (laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 551 7 4	FEIBA 50 U/ml, poudre et solvant pour solution injectable, 500 U de poudre (verre de type I) + 10 ml de solvant en flacon (verre de type I) munis de bouchons en caoutchouc butyle avec une aiguille de perfusion, un dispositif de transfert BAXJECT II Hi-Flow, une seringue à usage unique (polypropylène), un nécessaire d'injection comprenant une tubulure avec une aiguille à ailette (B/1) (laboratoires SHIRE FRANCE)

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 octobre 2018 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS1822373A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 162-22-7, R. 162-37-2 et R. 162-37-3 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – La directrice de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 octobre 2018.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice du pilotage
de la performance des acteurs
de l'offre de soins,*

M.-A. JACQUET

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

ANNEXE

(2 inscriptions)

Les spécialités suivantes sont inscrites sur la liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale.

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge en sus par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous :

- traitement des hémorragies et en situation chirurgicale dans le déficit constitutionnel en facteur VIII (hémophilie A), chez les patients « forts répondeurs » ayant développé un inhibiteur dirigé contre le facteur VIII ;
- en cas d'échec par le facteur VIIa, dans le traitement des hémorragies et en situation chirurgicale dans le déficit constitutionnel en facteur IX (hémophilie B), chez les patients « forts répondeurs » ayant développé un inhibiteur dirigé contre le facteur IX ;

- en fonction de l'évaluation médicale, en prophylaxie pour prévenir ou réduire la fréquence des hémorragies chez les patients présentant des épisodes hémorragiques très fréquents et hémophiles A « forts répondeurs » ayant développé un inhibiteur dirigé contre le facteur VIII ou hémophiles B « forts répondeurs » ayant développé un inhibiteur dirigé contre le facteur IX, après échec par le facteur VIIa ;
- traitement des hémorragies et en situation chirurgicale chez les patients avec hémophilie acquise par auto-anticorps anti-facteur VIII.

Dénomination commune internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant ou titulaire de l'autorisation de mise sur le marché
Facteur de coagulation ayant une activité court-circuitant l'inhibiteur du facteur VIII	FEIBA 50 U/mL, poudre et solvant pour solution injectable	3400894386087	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL10ML+BJ	SHIRE France SA
Facteur de coagulation ayant une activité court-circuitant l'inhibiteur du facteur VIII	FEIBA 50 U/mL, poudre et solvant pour solution injectable	3400894386148	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL50ML+BJ	SHIRE France SA

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Avis relatif aux prix de spécialités pharmaceutiques publiés
en application de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale**

NOR : SSAS1824782V

En application, de la convention entre le comité économique des produits de santé et la société SHIRE FRANCE et du I de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale les tarifs de responsabilité et les prix limite de vente pour les spécialités ci-après sont :

Code UCD	Libellé	Laboratoire exploitant	Tarif de responsabilité HT par UCD (en €)	Prix limite de vente HT par UCD aux établissements de santé (en €)
34008 943 860 8 7	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL10ML+BJ	SHIRE FRANCE	451,250	451,250
34008 943 861 4 8	FEIBA 50U/ML INJ FL+FL50ML+BJ	SHIRE FRANCE	2 256,250	2 256,250

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 novembre 2017 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge en sus des prestations d'hospitalisation mentionnée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale

NOR : SSAS1731431A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le code de la santé publique ;
Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 162-22-7, R. 162-37-2 et R. 162-37-3 ;
Vu l'arrêté du 4 avril 2005 modifié pris en application de l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale et fixant la liste des spécialités pharmaceutiques prises en charge par l'assurance maladie en sus des prestations d'hospitalisation,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques facturables en sus des prestations d'hospitalisation visée à l'article L. 162-22-7 du code de la sécurité sociale est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – La directrice de la sécurité sociale et la directrice générale de l'offre de soins sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 9 novembre 2017.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice
du pilotage de la performance
des acteurs de l'offre de soins,*

M.-A. JACQUET

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

ANNEXE

(41 modifications)

Le laboratoire exploitant des spécialités pharmaceutiques suivantes est modifié comme suit :

Dénomination Commune Internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant précédent	Nouveau Laboratoire exploitant (à compter du 1 ^{er} août 2017)
Complexe Prothrombique active	FEIBA 1000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	3400891796506	FEIBA 1 000 U INJ FL + FL + NEC	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Complexe Prothrombique active	FEIBA 1000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	3400892590820	FEIBA 1 000 U INJ FL + FL + BJ	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE

Dénomination Commune Internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant précédent	Nouveau Laboratoire exploitant (à compter du 1 ^{er} août 2017)
Complexe Prothrombique active	FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	3400891796674	FEIBA 1 000 U INJ FL + FL + NEC	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Complexe Prothrombique active	FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable	3400892590998	FEIBA 500 U INJ FL + FL + BJ	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	GAMMAGARD 50 MG/ML, poudre et solvant pour solution pour perfusion	3400891990614	GAMMAGARD 50 mg / ml FL + FL 50 ml	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	GAMMAGARD 50 MG/ML, poudre et solvant pour solution pour perfusion	3400891990782	GAMMAGARD 50 m g / ml FL + FL 50 ml	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	GAMMAGARD 50 MG/ML, poudre et solvant pour solution pour perfusion	3400891990553	GAMMAGARD 50 mg / ml FL + FL 200 ml	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400892581026	ADVATE 250UI INJ FL+FL5ML +N	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400893835111	ADVATE 250 UI INJ FL + FL2ML + N	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400892581194	ADVATE 500UI INJ FL+FL5ML +N	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400893835289	ADVATE 500 UI INJ FL + FL2ML + N	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 1000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400892580883	ADVATE 1000UI INJ FL+FL5ML +N	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 1000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400893834978	ADVATE 1 000 UI INJ FL + FL2ML + N	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 1500 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400892580944	ADVATE 1500UI INJ FL+FL5ML +N	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 1500 UI, poudre et solvant pour solution injectable,	3400893835050	ADVATE 1 500 UI INJ FL + FL2ML + N	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 2000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400893157688	ADVATE 2 000 UI INJ FL + FL	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 3000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400893157749	ADVATE 2 000 UI INJ FL + FL	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894062585	ADVATE 250UI INJ FL + FL2ML + D	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894062707	ADVATE 500UI INJ FL + FL2ML + D	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 1000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894062295	ADVATE 1000UI INJ FL + FL2ML + D	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 1500 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894062356	ADVATE 1500UI INJ FL + FL2ML + D	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 2000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894062417	ADVATE 2000UI INJ FL + FL5ML + D	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Octocog alfa	ADVATE 3000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894062646	ADVATE 3000UI INJ FL + FL5ML + D	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	KIOVIG 100 mg/ml, solution pour perfusion, immunoglobuline humaine normale 10 ml en flacon	3400892827094	KIOVIG 100 MG/ML INJ F+F 10ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	KIOVIG 100 mg/ml, solution pour perfusion, immunoglobuline humaine normale 25 ml en flacon	3400892827216	KIOVIG 100 MG/ML INJ F+F 25ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE

Dénomination Commune Internationale	Libellé de la spécialité pharmaceutique	Code UCD	Libellé de l'UCD	Laboratoire exploitant précédent	Nouveau Laboratoire exploitant (à compter du 1 ^{er} août 2017)
Immunoglobuline humaine normale	KIOVIG 100 mg/ml, solution pour perfusion, immunoglobuline humaine normale 50 ml en flacon	3400892827384	KIOVIG 100 MG/ML INJ F+F 50ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	KIOVIG 100 mg/ml, solution pour perfusion, immunoglobuline humaine normale 100 ml en flacon	3400892827155	KIOVIG 100 MG/ML INJ F+F 100ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	KIOVIG 100 mg/ml, solution pour perfusion, immunoglobuline humaine normale 200 ml en flacon	3400892848907	KIOVIG 100 MG/ML INJ F+F 200ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	KIOVIG 100 mg/ml, solution pour perfusion, immunoglobuline humaine normale 300 ml en flacon	3400893525166	KIOVIG 100 MG/ML INJ FL 300 ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée 25 ml en flacon - 1,25 ml en flacon	3400894073932	HYQVIA 100MG/ML PERF F+F25ML	BAXALTA FRANCE SAS	S HIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée 50 ml en flacon - 2,5 ml en flacon	3400894074182	HYQVIA 100MG/ML PERF F+F50ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée 100 ml en flacon - 5 ml en flacon	3400894073703	HYQVIA 100MG/ML PERF F+F100ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée 200 ml en flacon - 10 ml en flacon	3400894073871	HYQVIA 100MG/ML PERF F+F200ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Immunoglobuline humaine normale	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée 300 ml en flacon - 15 ml en flacon	3400894074014	HYQVIA 100MG/ML PERF F+F300ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Protéine C	CEPROTIN 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400892318240	CEPROTIN 500 UI/5 ml INJ FL + FL	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Protéine C	CEPROTIN 1000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400892318189	CEPROTIN 1 000 UI/10 ml INJ F + F	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Nonacog gamma	RIXUBIS 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894074472	RIXUBIS 250UI INJ FL+FL5ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Nonacog gamma	RIXUBIS 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894074533	RIXUBIS 500UI INJ FL+FL5ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Nonacog gamma	RIXUBIS 1000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894074243	RIXUBIS 1000UI INJ FL+FL5ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Nonacog gamma	RIXUBIS 2000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894074304	RIXUBIS 2000UI INJ FL+FL5ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE
Nonacog gamma	RIXUBIS 3000 UI, poudre et solvant pour solution injectable	3400894076193	RIXUBIS 3000UI INJ FL+FL5ML	BAXALTA FRANCE SAS	SHIRE FRANCE

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 8 août 2017 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : SSAS1722362A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5123-2, L. 5123-3 et D. 5123-4 ;
Vu le code de la sécurité sociale ;
Vu le code général des impôts, notamment son article 281 *octies* ;
Vu les avis de la Commission de la transparence,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et la directrice de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 8 août 2017.

*La ministre des solidarités
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*L'adjoint à la sous-directrice de la politique
des produits de santé et de la qualité
des pratiques et des soins,*

F. BRUNEAUX

*Le ministre de l'action
et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

*Le sous-directeur
du financement
du système de soins,*

T. WANECQ

ANNEXE

(16 inscriptions)

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

Les seules indications thérapeutiques ouvrant droit à la prise en charge par l'assurance maladie sont, pour les spécialités visées ci-dessous, celles qui figurent à l'autorisation de mise sur le marché à la date de publication du présent arrêté.

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 550 311 2 3	ATOSIBAN STRAGEN 37,5 mg/5 ml, solution injectable, boîte de 1 flacon (B/1) (laboratoires STRAGEN-FRANCE SARL)
34009 550 311 1 6	ATOSIBAN STRAGEN 6,75 mg/0,9 ml, solution injectable, boîte de 1 flacon (verre) (B/1) (laboratoires STRAGEN-FRANCE SARL)
34009 550 231 1 1	BOSENTAN SANDOZ 125 mg, comprimé pelliculé, comprimés pelliculés sous plaquette (PVC/PVDC/aluminium) (B/56) (laboratoires SANDOZ)

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 550 230 7 4	BOSENTAN SANDOZ 62,5 mg, comprimé pelliculé, comprimés pelliculés sous plaquette (PVC/PVDC/aluminium) (B/56) (laboratoires SANDOZ)
34009 300 935 1 1	CHLORURE DE SODIUM 0,9 % VIAFLO, solution pour perfusion, 50 ml en poche (Polyoléfine/Polyamide) (B/75) (laboratoires BAXTER SAS)
34009 586 780 9 7	EPIRUBICINE MEDIPHA SANTE 2 mg/ml, solution pour perfusion, 100 ml en flacon verre (type I) (B/1) (laboratoires MEDIPHA SANTE)
34009 586 778 4 7	EPIRUBICINE MEDIPHA SANTE 2 mg/ml, solution pour perfusion, 10 ml en flacon verre (type I) (B/1) (laboratoires MEDIPHA SANTE)
34009 586 779 0 8	EPIRUBICINE MEDIPHA SANTE 2 mg/ml, solution pour perfusion, 25 ml en flacon verre (type I) (B/1) (laboratoires MEDIPHA SANTE)
34009 586 941 2 7	EPIRUBICINE MEDIPHA SANTE 2 mg/ml, solution pour perfusion, 50 ml en flacon verre (type I) (B/1) (laboratoires MEDIPHA SANTE)
34009 586 777 8 6	EPIRUBICINE MEDIPHA SANTE 2 mg/ml, solution pour perfusion, 5 ml en flacon verre (type I) (B/1) (laboratoires MEDIPHA SANTE)
34009 550 295 6 4	ISOPEDIA, solution pour perfusion, 100 ml en flacon (PEBD) (B/10) (laboratoires FRESENIUS KABI FRANCE)
34009 550 295 4 0	ISOPEDIA, solution pour perfusion, 100 ml en flacon (PEBD) (B/40) (laboratoires FRESENIUS KABI FRANCE)
34009 550 295 5 7	ISOPEDIA, solution pour perfusion, 250 ml en flacon (PEBD) (B/20) (laboratoires FRESENIUS KABI FRANCE)
34009 300 877 1 8	JUNIMIN, solution à diluer pour perfusion, 10 ml d solution en ampoule (poplyprolyène) (B/10) (laboratoires AGUETTANT)
34009 550 288 5 7	SOMAKIT TOC 40 microgrammes (gallium ⁶⁸ Ga) édotréotide, trousse pour préparation radiopharmaceutique, Poudre : flacon (verre) ; tampon de réaction : flacon (COP) - Poudre pour solution injectable : 40 microgrammes ; tampon de réaction : 1 ml - Boîte de flacon + 1 flacon (laboratoires ADVANCED ACCELERATOR APPLICATIONS)
34009 550 284 2 0	TEKTROTYD 16 µg (^{99m} Tc-EDDA/HYNIC-TOC), trousse pour préparation radiopharmaceutique, 10 ml en flacon (verre) (B/1) (laboratoires CIS BIO INTERNATIONAL)

(53 modifications)

Le libellé des spécialités pharmaceutiques suivantes est modifié comme suit :

LIBELLÉS ABROGÉS		NOUVEAUX LIBELLÉS	
Code CIP	Libellé	Code CIP	Libellé
34009 564 937 2 2	ADVATE 1 000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre + 1 flacon de 5 ml de solvant + 1 kit d'injection (Laboratoires BAXALTA)	34009 564 937 2 2	ADVATE 1 000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre + 1 flacon de 5 ml de solvant + 1 kit d'injection (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 587 206 4 2	ADVATE 1 000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 1 000 UI ; solvant 2 ml (500 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 587 206 4 2	ADVATE 1 000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 1 000 UI ; solvant 2 ml (500 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 582 591 7 3	ADVATE 1 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant : flacon (verre) - poudre : 1 000 UI ; solvant : 2 ml (500 UI/ml) - boîte de 1 flacon de poudre + 1 flacon de solvant + 1 dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 582 591 7 3	ADVATE 1 000 UI, poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant : flacon (verre) - poudre : 1 000 UI ; solvant : 2 ml (500 UI/ml) - boîte de 1 flacon de poudre + 1 flacon de solvant + 1 dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 564 938 9 0	ADVATE 1 500 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre + 1 flacon de 5 ml de solvant + 1 kit d'injection (Laboratoires BAXALTA)	34009 564 938 9 0	ADVATE 1 500 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre + 1 flacon de 5 ml de solvant + 1 kit d'injection (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 587 208 7 1	ADVATE 1 500 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 1 500 UI ; solvant 2 ml (750 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 587 208 7 1	ADVATE 1 500 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 1 500 UI ; solvant 2 ml (750 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)

LIBELLÉS ABROGÉS		NOUVEAUX LIBELLÉS	
Code CIP	Libellé	Code CIP	Libellé
34009 582 592 3 4	ADVATE 1 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant : flacon (verre) - poudre : 1 500 UI ; solvant : 2 ml (750 UI/ml) - boîte de 1 flacon de poudre + 1 flacon de solvant + 1 dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 582 592 3 4	ADVATE 1 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant : flacon (verre) - poudre : 1 500 UI ; solvant : 2 ml (750 UI/ml) - boîte de 1 flacon de poudre + 1 flacon de solvant + 1 dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 573 109 1 2	ADVATE 2000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre (verre) + 1 flacon de 5 ml de solvant (verre) + 1 dispositif pour la reconstitution (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 573 109 1 2	ADVATE 2000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre (verre) + 1 flacon de 5 ml de solvant (verre) + 1 dispositif pour la reconstitution (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 587 209 3 2	ADVATE 2 000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 2 000 UI ; solvant 5 ml (400 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 587 209 3 2	ADVATE 2 000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 2 000 UI ; solvant 5 ml (400 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 564 934 3 2	ADVATE 250 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre + 1 flacon de 5 ml de solvant + 1 kit d'injection (Laboratoires BAXALTA)	34009 564 934 3 2	ADVATE 250 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre + 1 flacon de 5 ml de solvant + 1 kit d'injection (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 587 202 9 1	ADVATE 250 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 250 UI ; solvant 2 ml (125 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 587 202 9 1	ADVATE 250 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 250 UI ; solvant 2 ml (125 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 582 589 2 3	ADVATE 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant : flacon (verre) - poudre : 250 UI ; solvant : 2 ml (125 UI/ml) - boîte de 1 flacon de poudre + 1 flacon de solvant + 1 dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 582 589 2 3	ADVATE 250 UI, poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant : flacon (verre) - poudre : 250 UI ; solvant : 2 ml (125 UI/ml) - boîte de 1 flacon de poudre + 1 flacon de solvant + 1 dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 573 111 6 2	ADVATE 3000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre (verre) + 1 flacon de 5 ml de solvant (verre) + 1 dispositif pour la reconstitution (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 573 111 6 2	ADVATE 3000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre (verre) + 1 flacon de 5 ml de solvant (verre) + 1 dispositif pour la reconstitution (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 587 210 1 4	ADVATE 3 000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 3 000 UI ; solvant 5 ml (600 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 587 210 1 4	ADVATE 3 000 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 3 000 UI ; solvant 5 ml (600 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 564 936 6 1	ADVATE 500 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre + 1 flacon de 5 ml de solvant + 1 kit d'injection (Laboratoires BAXALTA)	34009 564 936 6 1	ADVATE 500 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, 1 flacon de poudre + 1 flacon de 5 ml de solvant + 1 kit d'injection (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 587 204 1 3	ADVATE 500 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 500 UI ; solvant 2 ml (250 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 587 204 1 3	ADVATE 500 UI (octocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant (verre) - Poudre : 500 UI ; solvant 2 ml (250 UI/ml) - boîte de 1 flacon + 1 flacon, préassemblés avec le dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 582 590 0 5	ADVATE 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant : flacon (verre) - poudre : 500 UI ; solvant : 2 ml (250 UI/ml) - boîte de 1 flacon de poudre + 1 flacon de solvant + 1 dispositif pour la reconstitution (Laboratoires BAXALTA)	34009 582 590 0 5	ADVATE 500 UI, poudre et solvant pour solution injectable, poudre : flacon (verre) ; solvant : flacon (verre) - poudre : 500 UI ; solvant : 2 ml (250 UI/ml) - boîte de 1 flacon de poudre + 1 flacon de solvant + 1 dispositif pour la reconstitution (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 563 391 6 7	CEPROTIN 1 000 UI/10 ml (protéine C humaine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + solvant en flacon avec une aiguille de transfert et une aiguille-filtre (B/1) (Laboratoires BAXTER SAS)	34009 563 391 6 7	CEPROTIN 1 000 UI/10 ml (protéine C humaine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + solvant en flacon avec une aiguille de transfert et une aiguille-filtre (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)

LIBELLÉS ABROGÉS		NOUVEAUX LIBELLÉS	
Code CIP	Libellé	Code CIP	Libellé
34009 563 389 1 7	CEPROTIN 500 UI/5 ml (protéine C humaine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + solvant en flacon avec une aiguille de transfert et une aiguille-filtre (B/1) (Laboratoires BAXTER SAS)	34009 563 389 1 7	CEPROTIN 500 UI/5 ml (protéine C humaine), poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + solvant en flacon avec une aiguille de transfert et une aiguille-filtre (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 564 515 0 0	FEIBA 1 000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant avec 1 aiguille de perfusion, 1 dispositif de transfert BAXJECT II HI-Flow, 1 seringue, 1 nécessaire d'injection (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 564 515 0 0	FEIBA 1 000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant avec 1 aiguille de perfusion, 1 dispositif de transfert BAXJECT II HI-Flow, 1 seringue, 1 nécessaire d'injection (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 562 077 6 3	FEIBA 1 000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant en flacon avec une aiguille de perfusion, une aiguille-filtre, une aiguille d'aération, une aiguille et une seringue à usage unique, un nécessaire d'injec (Laboratoires BAXALTA)	34009 562 077 6 3	FEIBA 1 000 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant en flacon avec une aiguille de perfusion, une aiguille-filtre, une aiguille d'aération, une aiguille et une seringue à usage unique, un nécessaire d'injec (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 564 514 4 9	FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant en flacon avec 1 aiguille de perfusion, 1 dispositif de transfert BAXJECT II HI-Flow, 1 seringue, 1 nécessaire d'injection (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 564 514 4 9	FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant en flacon avec 1 aiguille de perfusion, 1 dispositif de transfert BAXJECT II HI-Flow, 1 seringue, 1 nécessaire d'injection (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 562 102 0 6	FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant en flacon avec une aiguille de perfusion, une aiguille-filtre, une aiguille d'aération, une aiguille et une seringue à usage unique, un nécessaire d'injecti (Laboratoires BAXALTA)	34009 562 102 0 6	FEIBA 500 U/20 ml, poudre et solvant pour solution injectable, poudre en flacon + 20 ml de solvant en flacon avec une aiguille de perfusion, une aiguille-filtre, une aiguille d'aération, une aiguille et une seringue à usage unique, un nécessaire d'injecti (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 560 315 7 3	GAMMAGARD 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), poudre et solvant pour solution pour perfusion, 10 g de poudre en flacon + 200 ml de solvant en flacon avec un système de transfert, un nécessaire de transfert et un suspensoir en plastique (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 560 315 7 3	GAMMAGARD 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), poudre et solvant pour solution pour perfusion, 10 g de poudre en flacon + 200 ml de solvant en flacon avec un système de transfert, un nécessaire de transfert et un suspensoir en plastique (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 560 313 4 4	GAMMAGARD 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), poudre et solvant pour solution pour perfusion, 2,5 g de poudre en flacon + 50 ml de solvant en flacon avec un système de transfert, un nécessaire de transfert et un suspensoir en plastique (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 560 313 4 4	GAMMAGARD 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), poudre et solvant pour solution pour perfusion, 2,5 g de poudre en flacon + 50 ml de solvant en flacon avec un système de transfert, un nécessaire de transfert et un suspensoir en plastique (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 560 312 8 3	GAMMAGARD 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), poudre et solvant pour solution pour perfusion, 500 mg de poudre en flacon + 10 ml de solvant en flacon avec un système de transfert, une seringue de 10 ml, une aiguille-filtre et un mini-nécessaire de (Laboratoires BAXALTA)	34009 560 312 8 3	GAMMAGARD 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), poudre et solvant pour solution pour perfusion, 500 mg de poudre en flacon + 10 ml de solvant en flacon avec un système de transfert, une seringue de 10 ml, une aiguille-filtre et un mini-nécessaire de (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 560 314 0 5	GAMMAGARD 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), poudre et solvant pour solution pour perfusion, 5 g de poudre en flacon + 100 ml de solvant en flacon avec un système de transfert, un nécessaire de transfert et un suspensoir en plastique (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 560 314 0 5	GAMMAGARD 50 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), poudre et solvant pour solution pour perfusion, 5 g de poudre en flacon + 100 ml de solvant en flacon avec un système de transfert, un nécessaire de transfert et un suspensoir en plastique (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 042 3 3	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon (verre) de 100 ml ; 5 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 042 3 3	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon (verre) de 100 ml ; 5 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 042 4 0	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon (verre) de 200 ml ; 10 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 042 4 0	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon (verre) de 200 ml ; 10 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 042 1 9	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon	34009 550 042 1 9	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon

LIBELLÉS ABROGÉS		NOUVEAUX LIBELLÉS	
Code CIP	Libellé	Code CIP	Libellé
	(verre) de 25 ml ; 1,25 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires BAXALTA)		(verre) de 25 ml ; 1,25 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 042 5 7	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon (verre) de 300 ml ; 15 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 042 5 7	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon (verre) de 300 ml ; 15 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 042 2 6	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon (verre) de 50 ml ; 2,5 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 042 2 6	HYQVIA 100 mg/ml, solution pour perfusion par voie sous-cutanée, flacon (verre), flacon (verre) de 50 ml ; 2,5 ml, boîte de 1 flacon + 1 flacon (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 585 980 4 3	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 1 flacon en verre (Laboratoires HOSPIRA FRANCE)	34009 585 980 4 3	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 1 flacon en verre (Laboratoires PFIZER PFE FRANCE)
34009 585 981 0 4	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 2 flacon en verre (Laboratoires HOSPIRA FRANCE)	34009 585 981 0 4	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 2 flacon en verre (Laboratoires PFIZER PFE FRANCE)
34009 585 982 7 2	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 3 flacon en verre (Laboratoires HOSPIRA FRANCE)	34009 585 982 7 2	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 3 flacon en verre (Laboratoires PFIZER PFE FRANCE)
34009 585 983 3 3	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 4 flacon en verre (Laboratoires HOSPIRA FRANCE)	34009 585 983 3 3	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 4 flacon en verre (Laboratoires PFIZER PFE FRANCE)
34009 585 985 6 2	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 5 flacon en verre (Laboratoires HOSPIRA FRANCE)	34009 585 985 6 2	INFLECTRA 100 mg (infiximab), poudre pour solution à diluer pour perfusion, boîte de 5 flacon en verre (Laboratoires PFIZER PFE FRANCE)
34009 373 275 5 8	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 100 ml en flacon (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 373 275 5 8	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 100 ml en flacon (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 373 272 6 8	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 10 ml en flacon (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 373 272 6 8	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 10 ml en flacon (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 373 284 4 9	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 200 ml en flacon (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 373 284 4 9	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 200 ml en flacon (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 373 273 2 9	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 25 ml en flacon (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 373 273 2 9	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 25 ml en flacon (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 577 784 5 3	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 300 ml en flacon (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 577 784 5 3	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 300 ml en flacon (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 373 274 9 7	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 50 ml en flacon (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 373 274 9 7	KIOVIG 100 mg/ml (immunoglobuline humaine normale), solution pour perfusion, 50 ml en flacon (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 204 2 4	MONOVER 100 mg/ml (fer (III) isomaltoside 1000), solution injectable / pour perfusion, 10 ml de solution en flacon de verre avec bouchon en caoutchouc (B/2) (Laboratoires MEDIPHA SANTE)	34009 550 204 2 4	MONOVER 100 mg/ml (fer (III) isomaltoside 1000), solution injectable / pour perfusion, 10 ml de solution en flacon de verre avec bouchon en caoutchouc (B/2) (Laboratoires AGUETTANT)
34009 550 203 3 2	MONOVER 100 mg/ml (fer (III) isomaltoside 1000), solution injectable / pour perfusion, 1 ml de solution en flacon de verre avec bouchon en caoutchouc (B/5) (Laboratoires MEDIPHA SANTE)	34009 550 203 3 2	MONOVER 100 mg/ml (fer (III) isomaltoside 1000), solution injectable / pour perfusion, 1 ml de solution en flacon de verre avec bouchon en caoutchouc (B/5) (Laboratoires AGUETTANT)
34009 550 204 0 0	MONOVER 100 mg/ml (fer (III) isomaltoside 1000), solution injectable / pour perfusion, 5 ml de solution en flacon de verre avec bouchon en caoutchouc (B/5) (Laboratoires MEDIPHA SANTE)	34009 550 204 0 0	MONOVER 100 mg/ml (fer (III) isomaltoside 1000), solution injectable / pour perfusion, 5 ml de solution en flacon de verre avec bouchon en caoutchouc (B/5) (Laboratoires AGUETTANT)

LIBELLÉS ABROGÉS		NOUVEAUX LIBELLÉS	
Code CIP	Libellé	Code CIP	Libellé
34009 550 170 1 1	ONCASPAR 750 U/ml (pégaspargase), solution injectable / pour perfusion, flacon (verre) de 5 ml (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 170 1 1	ONCASPAR 750 U/ml (pégaspargase), solution injectable / pour perfusion, flacon (verre) de 5 ml (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 559 492 6 8	PHOTOFRIN 75 mg (porfimère sodique), lyophilisat pour usage parentéral (IV) en flacon (B/1) (Laboratoires BIOPROJET PHARMA)	34009 559 492 6 8	PHOTOFRIN 75 mg (porfimère sodique), lyophilisat pour usage parentéral (IV) en flacon (B/1) (Laboratoires CENTRE SPECIALITES PHARMACEUTIQUES)
34009 574 637 1 7	REFACTO AF 1 000 UI (moroctocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre), seringue préremplie (verre) ; poudre 1000UI, solvant 4 ml (250 UI/ml) boîte de 1 flacon + 1 seringue préremplie + 1 kit d'injection (Laboratoires WYETH PHARMACEUTICALS FRANCE)	34009 574 637 1 7	REFACTO AF 1 000 UI (moroctocog alfa), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre), seringue préremplie (verre) ; poudre 1000UI, solvant 4 ml (250UI/ml) boîte de 1 flacon + 1 seringue préremplie + 1 kit d'injection (Laboratoires PFIZER)
34009 550 039 9 1	RIXUBIS 1 000 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 1 000 UI/5 ml (200 UI/ml) (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 039 9 1	RIXUBIS 1 000 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 1 000 UI/5 ml (200 UI/ml) (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 040 0 4	RIXUBIS 2 000 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 2 000 UI/5 ml (400 UI/ml) (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 040 0 4	RIXUBIS 2 000 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 2 000 UI/5 ml (400 UI/ml) (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 039 6 0	RIXUBIS 250 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 12500 UI/5 ml (50 UI/ml) (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 039 6 0	RIXUBIS 250 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 12500 UI/5 ml (50 UI/ml) (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 040 1 1	RIXUBIS 3 000 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 3 000 UI/5 ml (600 UI/ml) (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 040 1 1	RIXUBIS 3 000 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 3 000 UI/5 ml (600 UI/ml) (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)
34009 550 039 8 4	RIXUBIS 500 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 500 UI/5 ml (100 UI/ml) (B/1) (Laboratoires BAXALTA)	34009 550 039 8 4	RIXUBIS 500 UI (nonacog gamma), poudre et solvant pour solution injectable, flacon (verre) - 500 UI/5 ml (100 UI/ml) (B/1) (Laboratoires SHIRE FRANCE)